



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## N°2023/150

### OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 29**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 43**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 14 septembre 2023**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 14 septembre 2023**

**Secrétaire de séance : Véronique PERPIGNAA GOULARD**

La séance est ouverte.

**Le 21 septembre de l'année deux mille vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

*Séance en présentiel exclusivement*

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

Le procès-verbal du 29 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	E	M. FATH
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E	Mme MARTINEZ
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	E	Mme SABY
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BÉTENCOURT
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/150

**OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Vu** le Code général de la fonction publique et notamment les articles L. 311-1 à L. 334-3 et L. 351-1 à L.353-1,

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

**Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps non complet,

**Vu** le décret n°87-1097 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux,

**Vu** le décret n°95-31 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

**Vu** le décret n°2006-1690 modifié du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

**Vu** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

**Vu** le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

**Vu** le décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

**Vu** le décret n°2021-1882 du 29 décembre 2021 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

**Vu** la consultation du Comité social territorial lors de sa séance du 14 septembre 2023,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## EXPOSE

Il est proposé d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté de communes en créant des emplois permanents selon les modalités suivantes :

- La création et suppression d'emplois à la suite d'avancements de grade de 12 agents
- La pérennisation de besoins pour les emplois d'un adjoint administratif à 25 heures hebdomadaires (agent navette bibliothèque), d'un ingénieur (infrastructures et environnement) et d'un agent de maîtrise principal (service finances).
- Un besoin sur la crèche de Léognan à la suite d'une mobilité (recrutement sur un grade différent).

Il est précisé que l'augmentation du temps de travail de l'agent affecté à la navette bibliothèque se justifie par une activité croissante du transport des documents acheminés d'une bibliothèque à l'autre, avec une fréquence moyenne de 685 documents transportés par mois en 2020 passée à 3 222 documents en 2023 (moyenne sur les 4 premiers mois de l'année). La création sur cet emploi d'un poste pérenne plutôt que de maintenir un emploi saisonnier permettrait à la CCM d'être éligible à la subvention du Département, durant 8 ans pour cofinancer ce poste.

Il est enfin porté à la connaissance des membres du Conseil, la volonté de la Communauté de communes de recruter deux emplois de compensation de temps partiel sur demande pour le secteur de la petite enfance pour assurer une meilleure qualité de services proposée aux différentes familles et une meilleure qualité de vie au travail des agents.



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/150

**OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Les créations et suppressions d'emplois se feraient de la façon suivante :

- Décider de la création des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Adjoint d'animation	1	Animation	C	35/35ème	Recrutement externe sur un autre grade par intégration directe
Agent de maîtrise principal	1	Technique	C	35/35ème	Recrutement externe sur un autre grade
Ingénieur	1	Technique	A	35/35ème	Autorisation de recrutement d'un agent contractuel
Adjoint administratif	1	Administratif	C	25/35ème	Pérennisation d'un besoin
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	Administrative	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Technique	C	21/35ème	Avancement de grade
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Technique	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	Technique	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Animation	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Animation	C	35/35ème	Avancement de grade
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	2	Médico-sociale	B	35/35ème	Avancement de grade
Administrateur hors classe	1	Administrative	A	35/35ème	Avancement de grade
Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	Sociale	A	35/35ème	Avancement de grade

Il est indiqué que pour les emplois d'agent de maîtrise principal, ingénieur et adjoint administratifs créés, ces emplois ne nécessitent pas de suppressions d'emplois, ces emplois sont déjà pourvus sur des emplois non permanents par des agents déjà présents dans les effectifs).

Par ailleurs, pour l'emploi d'adjoint d'animation, il est précisé qu'il s'agit d'un recrutement externe sur un grade différent de l'agent exerçant une période de disponibilité.



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2023/150

**OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

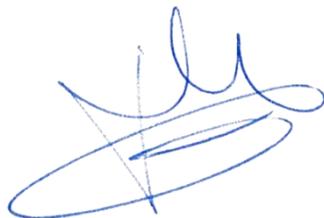
- Décider de la suppression des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	Administrative	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint technique	1	Technique	C	21/35ème	Avancement de grade
Adjoint technique	1	Technique	C	35/35èmes	Avancement de grade
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	Technique	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Animation	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint d'animation	1	Animation	C	35/35ème	Avancement de grade
Auxiliaire de puériculture de classe normale	2	Médico-sociale	B	35/35ème	Avancement de grade
Administrateur	1	Administrative	A	35/35ème	Avancement de grade
Éducateur de jeunes enfants	1	Sociale	A	35/35ème	Avancement de grade

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Autorise Monsieur le Président à supprimer et à créer les emplois indiqués ci-dessus et l'habilite à effectuer les démarches nécessaires et à signer les pièces correspondantes,
- Précise que pour l'emploi d'ingénieur qui pourrait être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel de droit public recrutés par voie de contrat à durée déterminée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 332-8 du Code général de la fonction publique ; le niveau de recrutement de l'agent devra correspondre aux conditions d'accès au concours externe et la rémunération sera déterminée par rapport au grade, indexée sur le traitement de la fonction publique territoriale et déterminée en prenant en compte notamment les fonctions occupées, la qualification requise pour son exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience,
- Prévoit les crédits budgétaires nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 21 septembre 2023



**Véronique PERPIGNAA GOULARD**  
Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu